



**CGT A.D.A.P.E.I.**

Du pays de Montbéliard



**L'avenir appartient à ceux qui luttent**



Les élus CGT de l'Adapei du Pays de Montbéliard ne peuvent donner, à ce jour, un avis motivé sur le projet de fusion des "Adapei du Doubs" au 1er Avril 2013, pour les raisons suivantes:

- **Manque de temps** pour l'étude de ce dossier. La Direction de l'Adapei du Pays de Montbéliard avait annoncé aux élus ainsi qu'aux Organisations Syndicales un projet de fusion au 1er Janvier 2014. Ce délai permettait aux Organisations Syndicales ainsi qu'aux différentes Instances Représentatives du Personnel concernées la possibilité d'étudier tous les impacts financiers, juridiques et surtout sociaux pour les salariés. En mai 2012, les représentants de cette future association ont annoncé que la date effective de cette fusion serait avancée au 1er Avril 2013 sans pour autant que les Organisations Syndicales et les élus n'aient eu la moindre informations précises quant l'évolution de ce projet hormis que cette fusion engloberait 7 associations et qu'elle aurait pour cadre une fusion absorption par l'Adapei du Pays de Montbéliard.
- **Manque de temps** concernant l'analyse des accords d'entreprise du périmètre des 7 associations remis au 1er Octobre 2012 sous forme de clé USB.
- **Manque de temps** concernant l'examen des rapports des comptes annuels des 7 associations ainsi que la synthèse réalisée par PKF, cabinet d'expertise comptable, ces documents ont été remis aux Délégués syndicaux ainsi qu'à la secrétaire du Comité d'Entreprise sous forme de clé lors de la réunion de CE au mois de d'octobre 2012.
- **Manque de temps** concernant l'étude du document "Projet Fusion de l'Adapei du Doubs", délivré fin novembre 2012 aux élus du Comité d'entreprise ainsi qu'aux membres du CHSCT.
- **Lors de la réunion du CHSCT du 06 décembre 2012**, les membres de cette instance ont refusé de se prononcer sur cette consultation pour les raisons invoqués ci-dessus.

**Pour rappel:** les élus du Comité d'Entreprise ont voté, en juillet, le recours à une expertise comptable en cours de réalisation par le cabinet Diagoris afin de déterminer si l'Adapei du Montbéliard est en capacité financière de participer à ce projet de fusion et quels seraient les conséquences sur l'emploi, les conditions de travail, ....pour les salariés.

A ce jour, les conclusions de l'expertise comptable ne sont pas arrêtées car cela nécessite un certain temps d'analyse, entravé, il est vrai, par les réticences de l'employeur à lui fournir les documents nécessaires à cette expertise ce qui a obligé le cabinet Diagoris à recourir à une mise en demeure pour l'obtention desdits documents.

C'est pourquoi, aujourd'hui, les élus CGT ne sont pas en mesure de donner un avis motivé sur le projet de fusion des Adapei du Doubs au 1er Avril 2013.